



MER

Pêche au bar : les amateurs voient rouge



Pour protéger la ressource en bars, l'Europe impose de sévères restrictions de pêche aux amateurs. Qui sont furieux.



Poisson noble par excellence, le bar se fait de plus en plus rare au fil des années, au grand désespoir des pêcheurs de loisir, nombreux en Normandie, comme des professionnels, petits pêcheurs artisans sur des bateaux de moins de 12 mètres. Qui sont les responsables de cette situation ? Amateurs comme professionnels s'accordent pour désigner les gros navires, chalutiers pélagiques (dont le chalut est tiré entre deux eaux), chalutiers de fond, gros fileyeurs, ou encore navires utilisant une sorte particulière de filet appelé senne danoise.

Depuis une vingtaine d'années, constatent les petits pêcheurs artisans, ces navires se livrent à un véritable pillage de la ressource en bars sans que les instances représentatives de la pêche professionnelle ne bougent.

Même son de cloche de la part des pêcheurs amateurs rassemblés au sein de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) qui, par la voix du Manchois Jean Lepigouchet, dénoncent "les massacres perpétrés depuis plus de dix ans dans les frayères à bars par les grands chalutiers". Conséquence : en Manche et mer du Nord, déplorent les

pêcheurs artisans, 5 000 tonnes de bars ont été capturés officiellement en 2010 par les pêcheurs professionnels européens, dont 3 300 tonnes par les Français.

"Pour illustrer l'ampleur de ce phénomène", précise Ken Kawahara, secrétaire de la plateforme de la petite pêche artisanale française, "5 000 tonnes, c'est la quantité de bars adultes que les scientifiques estiment qu'il reste encore en Manche et mer du Nord".

Colère chez les amateurs

Face à la menace d'un épuisement de la ressource, les pêcheurs artisans comme les pêcheurs de loisir se déclarent non coupables.

Mais leur accord s'arrête là : pour Ken Kawahara, "la pêche récréative a une forte responsabilité dans la

situation actuelle, avec des prélèvements de l'ordre de 1 500 tonnes par an en Manche et mer du Nord". Un argument que la pêche artisanale a fait valoir auprès de l'Europe en même temps que sa très forte dépendance économique au bar et "son faible impact sur la ressource et l'environnement."

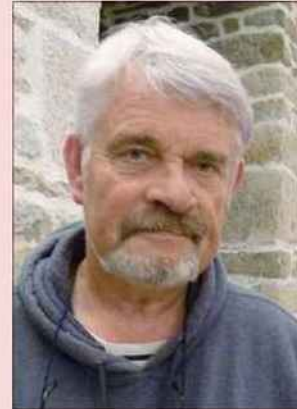
Résultat : le conseil des ministres de la pêche des 14 et 15 décembre a décidé, pour les artisans, d'une fermeture de la pêche au bar en février et mars 2016 et d'une limite mensuelle de capture de 1,3 tonne.

Des conditions plus favorables que celles prévues à l'origine : fermeture de janvier à juin avec une limite mensuelle de capture d'une tonne.

Mais si les petits pêcheurs professionnels poussent un soupir de soulagement, c'est la colère qui règne dans les rangs des amateurs. "Nous avons proposé la fermeture de la pêche de décembre à avril pour tous et sur toutes les zones", rappelle Jean Lepigouchet, "assortie d'une limitation de capture de 3 bars par jour en attendant la mise en place d'un quota mensuel avec un suivi des prises plus adapté à notre activité. Finalement, pour nous, la pêche au bar est fermée du 1^{er} janvier au 30 juin. Le restant de l'année, nous avons droit à un bar par jour et par pêcheur !"

Autant de mesures qualifiées d'"inacceptables, injustes, incohérentes et dangereuses, qui vont avoir de grandes conséquences sur les filières halieutiques et nautiques". Furieux, les pêcheurs amateurs sont bien décidés à ne pas en rester là et se déclarent prêts à tout faire pour contester, "avec tous les plaisanciers de France et d'Europe", les décisions des ministres européens de la pêche.

Les pêcheurs se déclarent non coupables



Des mesures inacceptables

Jean Lepigouchet.

REPERES

Taille

Initiée par les pêcheurs de loisir, la taille minimale du bar à 42 centimètres a été perçue par les pêcheurs artisans comme économiquement intenable. Certains ont été obligés de rejeter la moitié de leurs captures.

Captures

L'objectif de protection de la ressource en bars défini par la commission européenne revient selon les pêcheurs artisans à limiter les captures de bars en France pour les années 2017 et 2018 autour de 900 tonnes annuelles.

Techniques

Les petits pêcheurs artisans de bars utilisent depuis toujours deux techniques de pêche : l'hameçon et le filet. Leurs prélèvements sont restés relativement stables durant plus de 20 ans.